

**Cycle de formation « Développement durable : Mode d'emploi »**  
**Session 1 : Elaborer un projet territorial de développement durable**

DATE : 30 et 31 mars 2010

**Fiche formation et bulletin d'inscription**

**Finalité de la formation**

Fournir aux participants les savoir-faire leur permettant de mener à bien ou d'encadrer un Agenda 21 ou un projet territorial de développement durable dans son ensemble : du diagnostic à la mise en œuvre du programme d'action, en faisant appel à des méthodes innovantes.

**Public visé**

- Agents et techniciens de collectivité (région, départements, agglomérations, territoires de projets, EPCI, communes) amenés à concourir directement ou indirectement aux problématiques de développement durable.
- Agents-référents développement durable.

**Objectifs pédagogiques**

- Comprendre la démarche d'Agenda 21 ou de projet territorial de développement durable en explicitant les concepts par des exemples concrets.
- Déterminer les préalables nécessaires à la réussite d'une démarche de développement durable à la fois en interne à la collectivité et vers l'ensemble des acteurs du territoire.
- Adapter des bonnes pratiques à son contexte territorial.
- Maîtriser les différentes étapes méthodologiques d'élaboration : sensibilisation et mobilisation des différents acteurs, diagnostic interne des politiques et des pratiques, diagnostic territorial, stratégie, plan d'action, évaluation, mise en œuvre, concertation avec les parties prenantes, et conduite du changement en interne.
- Etablir un cahier des charges adapté aux besoins d'accompagnement de chaque participant.

Code stage : DD 1  
Session N° : 2010/03/01

**Intitulé du stage :**

« Elaborer un projet territorial de développement durable »

**Dates : 30 et 31 /03/2010**

**Durée : 2 jours**

**Prix : 1 050€HT,**

**1 255.80 TTC**

**Lieu : Paris**

**Contact administratif :**

Jean-Christ Yonga

01 45 15 89 66

**Responsable de la**

**formation et de l'animation :**

Pierre Joseph, Directeur de mission développement durable et évaluation

01 45 15 01 10

### Déroulement et contenu de la formation

#### Jour 1 : Concepts, étapes et outils

L'Approche pratique et concrète du projet territorial de développement durable : définition et concepts, exemples – Agenda 21, Chartes, projets de territoires durables, plan climat...

La distinction entre un projet de territoire classique et un projet de territoire de développement durable. Les différentes étapes du projet, les déterminants de la démarche, le référentiel national, l'appel à reconnaissance Agenda 21.

La détermination des outils pour chaque étape : Diagnostic systémique, diagnostic interne, stratégie prospective, plan d'action concerté, mise en œuvre et évaluation, communication interne et externe autour de la démarche.

#### Jour 2 : Conduite de projet, mobilisation et accompagnement

Les modalités de mise en œuvre de chaque déterminant de la démarche : Pilotage, participation interne et externe, transversalité, conduite du changement et amélioration continue, évaluation.

La mobilisation autour du projet : les publics visés, les temps forts de la démarche, les outils de mobilisation et de concertation adéquats en interne et avec les parties prenantes.

Les besoins d'accompagnement : la structuration interne et la gestion du projet, la définition et la construction d'un cahier des charges, les structures-ressources.

### Méthode et supports pédagogiques

- Identification des besoins de façon individualisée sur la base d'une grille.
- Apports "théoriques" sur le cadre et le contexte : référentiel national, Grenelle de l'environnement...
- Echanges et confrontation à la pratique de chacun : difficultés et solutions.
- Présentation d'expériences, de bonnes pratiques pour chacune des étapes de la démarche (diaporamas, films, témoignages).
- Mise en situation : exemple de cas concrets en sous groupes et restitution collective, jeux de rôle.
- Co construction d'un cahier des charges.

---

#### Conditions générales de vente :

OBJET : Toute inscription aux manifestations doit être formulée par écrit. La signature du bulletin d'inscription emporte adhésion aux présentes conditions. Toute inscription n'est définitive qu'après paiement complet du prix. En cas d'indisponibilité du stagiaire formellement inscrit, ce dernier peut se faire remplacer, à condition de communiquer à RCT les noms, prénoms et fonction du remplaçant avant le début du séminaire concerné. PRIX : Les prix des formations sont ceux figurant sur le bulletin d'inscription. Ils ne comprennent que les frais directs des formations à l'exclusion des frais de restauration et de séjour, sauf s'ils sont expressément prévus. Les prix indiqués sont ceux de l'année 2009. MODALITE DE PAIEMENT : Sauf dispositions particulières, les formations sont payables au comptant lors de l'inscription. ANNULATION : RCT se réserve le droit d'annuler ou de décaler un séminaire si les effectifs sont insuffisants ou si un formateur est indisponible, et ce, sans que sa responsabilité puisse être recherchée. En cas d'annulation pure et simple, le prix versé à RCT sera remboursé au client. Dans tous les cas, l'annulation ou le report du séminaire ne pourra donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelques titres que ce soit. Sauf dispositions particulières, toute annulation écrite du client reçue par RCT 15 jours ouvrés avant le séminaire, entraînera le remboursement des droits d'inscription versés, sauf frais bancaires de remboursement et 15% de frais de dossier. Passé ce délai, toute inscription sera due.

### Intervenants :

**Pierre Joseph** : Directeur de mission à RCT, de formation Ingénieur économiste/aménagement, diplômé de l'IAE de Lille, responsable du groupe R&D sur l'évaluation du développement durable.

*Missions RCT en cours* : Agenda 21 de l'agglomération de Saint-Brieuc, étude d'évaluation de l'accompagnement des Parcs naturels régionaux par la Région Midi-Pyrénées (Région et Meeddat), volet suivi évaluation de l'assistance à l'élaboration de l'agenda 21 du département des Pyrénées-Atlantiques, de l'Agglomération de Périgueux ; « Assistance méthodologique préalable à l'élaboration d'agendas 21 » auprès de 50 communes et communautés de communes de la région Centre (audit des pratiques locales) ; projet de développement durable du Sud Luberon...

**Thomas Schulz-Bellin** : chef de projet à RCT depuis 2003, socio-économiste, titulaire d'un Master en Economie rurale et gestion de projet ainsi que d'une maîtrise en environnement et aménagement du territoire.

*Missions RCT en cours* : adjoint au chef de projet Agenda 21 agglomération de Périgueux, de Chartres, bilan des politiques territoriales et élaboration du contrat de développement durable de Rhône Alpes (CDDRA) du Roannais pays de Rhône-Alpes ; Chargé d'études Assistance méthodologique préalable à l'élaboration d'agendas 21 auprès de 50 communes et communautés de communes de la région Centre ; Chargé d'études Agenda 21 des Pyrénées Atlantiques...

**Lieu** : Ce séminaire aura lieu à Paris.

**Prix** : Les frais de participation sont de 1 050 euros HT, 1 255.80 euros TTC, payables lors de l'inscription à l'ordre du Cabinet RCT. Ils comprennent la participation à l'ensemble du séminaire, les deux déjeuners, la pause café et le dossier participant, l'accès à l'espace client RCT et le suivi du centre de ressources. Les déplacements et frais d'hébergement sont à la charge du participant.

### Inscription

- Remplir et retourner le bulletin d'inscription au Cabinet RCT, 1, rue Lénine, 94 200 Ivry sur Seine ; Télécopie : +33 (0) 1 45 15 89 29 ; ou mail : [formations@rct-territoires.com](mailto:formations@rct-territoires.com)
- Remplir le formulaire disponible sur le site internet du cabinet RCT à l'adresse suivante : [www.rct-territoires.com](http://www.rct-territoires.com)

La session de formation nécessite 6 stagiaires minimum pour être confirmée ; en cas de report de date pour défaut de participants, les personnes inscrites seront informées 10 jours au plus tard avant le début du stage initial de son report.

Tous nos stages peuvent être réalisés sur site pour un minimum de 5 participants. Pour nos tarifs dans ce cas et pour de plus amples informations, merci de contacter :

**Jean-Christ Yonga, chargé de mission formation au 01 45 15 89 66.**

### Conditions générales de vente :

OBJET : Toute inscription aux manifestations doit être formulée par écrit. La signature du bulletin d'inscription emporte adhésion aux présentes conditions. Toute inscription n'est définitive qu'après paiement complet du prix. En cas d'indisponibilité du stagiaire formellement inscrit, ce dernier peut se faire remplacer, à condition de communiquer à RCT les noms, prénoms et fonction du remplaçant avant le début du séminaire concerné. PRIX : Les prix des formations sont ceux figurant sur le bulletin d'inscription. Ils ne comprennent que les frais directs des formations à l'exclusion des frais de restauration et de séjour, sauf s'ils sont expressément prévus. Les prix indiqués sont ceux de l'année 2009. MODALITE DE PAIEMENT : Sauf dispositions particulières, les formations sont payables au comptant lors de l'inscription. ANNULATION : RCT se réserve le droit d'annuler ou de décaler un séminaire si les effectifs sont insuffisants ou si un formateur est indisponible, et ce, sans que sa responsabilité puisse être recherchée. En cas d'annulation pure et simple, le prix versé à RCT sera remboursé au client. Dans tous les cas, l'annulation ou le report du séminaire ne pourra donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelques titres que ce soit. Sauf dispositions particulières, toute annulation écrite du client reçue par RCT 15 jours ouvrés avant le séminaire, entrainera le remboursement des droits d'inscription versés, sauf frais bancaires de remboursement et 15% de frais de dossier. Passé ce délai, toute inscription sera due.

**A retourner à Jean Christ Yonga**

**Cabinet RCT,**

**1, rue Lénine, 94 200 Ivry-sur-Seine**

**Fax : +33 (0) 1 45 15 89 29 – Tel : +33 (0) 1 45 15 89 66**

**[formations@rct-territoires.com](mailto:formations@rct-territoires.com)**

RCS Créteil B 392 317 723 (1999B01088)

Siret : 392 317 723 000 63 APE : 7112B

N° TVA intracommunautaire : FR 9239231772300055

RCT est un organisme de formation enregistré à la DRTEFP sous le n° 1940575594

**Nom :** ..... **Prénom :** .....

**Fonction :** ..... **Structure :** .....

**Adresse :** .....

.....

**Téléphone :** ..... **Fax :** .....

**Mail :** .....@.....

Je m'inscris à **un** ou **deux** ou **trois** séminaire(s) de formation :

Sessions		Dates	Cocher
1	Elaborer un projet territorial de DD 2jrs	30 et 31 mars 2010	<input type="checkbox"/>
2	Mener la concertation d'un projet territorial de DD 1.5 jrs	27 am et 28 avril 2010	<input type="checkbox"/>
3	Evaluer un projet territorial de DD 1.5 jrs	25 et 26 matin mai 2010	<input type="checkbox"/>
<b>Nombre total de Sessions</b>			

### Tarifs HT & TTC

<input type="checkbox"/> Session 1 : 1 050 HT, 1 255.80 TTC	<input type="checkbox"/> Forfait 3 Sessions : 2 303.50 HT ; 2 754.99 TTC
<input type="checkbox"/> Session 2 : 830 HT ; 992.68 TTC	<input type="checkbox"/> Forfait Sessions 1 & 2 ou 1 & 3 : 1 692 HT ; 2 023.63 TTC
<input type="checkbox"/> Session 3 : 830 HT ; 992.68 TTC	<input type="checkbox"/> Forfait Sessions 2 & 3 : 1 494 HT ; 1786.82 TTC

### Mode de règlement

Je règle à l'inscription la somme de .....

- Par chèque bancaire à l'ordre de RCT.
- Par virement bancaire sur le compte ouvert par RCT à la BPrives de Paris :

Code Banque	Code Guichet	N° de Compte	Clé RIB
10207	00003	04003076484	15

**Nom de l'organisme :** .....

- Par Bon de commande administratif (à faire parvenir à RCT)
- Prise en charge par une OPCA

Date : .....

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente

**Cachet et signature**

### Conditions générales de vente :

OBJET : Toute inscription aux manifestations doit être formulée par écrit. La signature du bulletin d'inscription emporte adhésion aux présentes conditions. Toute inscription n'est définitive qu'après paiement complet du prix. En cas d'indisponibilité du stagiaire formellement inscrit, ce dernier peut se faire remplacer, à condition de communiquer à RCT les noms, prénoms et fonction du remplaçant avant le début du séminaire concerné. PRIX : Les prix des formations sont ceux figurant sur le bulletin d'inscription. Ils ne comprennent que les frais directs des formations à l'exclusion des frais de restauration et de séjour, sauf s'ils sont expressément prévus. Les prix indiqués sont ceux de l'année 2009. MODALITE DE PAIEMENT : Sauf dispositions particulières, les formations sont payables au comptant lors de l'inscription. ANNULATION : RCT se réserve le droit d'annuler ou de décaler un séminaire si les effectifs sont insuffisants ou si un formateur est indisponible, et ce, sans que sa responsabilité puisse être recherchée. En cas d'annulation pure et simple, le prix versé à RCT sera remboursé au client. Dans tous les cas, l'annulation ou le report du séminaire ne pourra donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelques titres que ce soit. Sauf dispositions particulières, toute annulation écrite du client reçue par RCT 15 jours ouvrés avant le séminaire, entraînera le remboursement des droits d'inscription versés, sauf frais bancaires de remboursement et 15% de frais de dossier. Passé ce délai, toute inscription sera due.